

Demande de redressement d'Agri-investissement

Si vous exploitez une entreprise agricole en Alberta, Ontario, à l'Île-du-Prince-Édouard ou en Saskatchewan, utilisez ce formulaire pour demander un redressement de l'information que vous avez soumise pour le programme d'Agri-investissement.

N'utilisez pas ce formulaire pour demander un redressement à votre déclaration de revenus.

- Si ce redressement modifie votre revenu net, l'administration peut demander que ce redressement soit d'abord accepté par l'Agence du revenu du Canada (ARC). Les demandes de redressement concernant votre déclaration de revenus devraient être envoyées séparément à votre bureau de l'ARC.

N'utilisez pas ce formulaire pour demander un redressement à votre déclaration d'Agri-stabilité.

- Cependant, vous devriez également envoyer les renseignements de redressement à votre administration provinciale pour assurer que vos prestations d'Agri-stabilité sont calculées en utilisant les renseignements à jour. Vous trouverez les coordonnées de votre administration provinciale à la page 2 du guide.

Envoyez ce formulaire dûment rempli, ainsi que tout autre document s'y rattachant, par la poste ou par télécopieur à l'adresse ci-dessous :

Administration du programme Agri-investissement

C.P. 3200

Winnipeg MB R3C 5R7

Télécopieur sans frais : 1-877-949-4885

Indiquez à quelle année de programme s'applique votre demande de redressement :

2014
 2015
 2016
 2017

Nombre de pages/pièces jointes, y compris cette page : _____

1 Identification		À l'usage du bureau seulement	
Numéro d'identification du participant (NIP) <input type="text"/>		Date de réception	Identification de l'employé
Nom		Date de traitement	
Numéro de téléphone			
Numéro de télécopieur			
2 Détails du redressement			
Indiquez ci-dessous les détails du redressement que vous demandez. Les redressements qui s'appliquent aux renseignements déclarés sur vos formulaires des programmes Agri-investissement doivent être demandés pendant la période de redressement indiquée sur votre avis de dépôt initial. Veuillez vous assurer d'indiquer l'année ou les années auxquelles le redressement s'applique.			
Code de la ligne	Description du code de la ligne	Montant précédent	Montant révisé
3 Autres détails ou explications (joignez une feuille supplémentaire si nécessaire)			

Remarque : Si vous préférez faire état de vos redressements en utilisant une page du formulaire T1163, *État A – Renseignements pour les programmes Agri-stabilité et Agri-investissement et état des résultats des activités d'une entreprise agricole pour particuliers*, plutôt que de remplir la partie 2 de ce formulaire, joignez celle-ci à ce formulaire.

Renseignements confidentiels et consentement du participant

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et l'Agence du revenu du Canada (ARC) s'engagent à protéger la confidentialité de vos renseignements. Les renseignements inscrits dans le formulaire, y compris votre numéro d'assurance sociale (NAS) et votre numéro d'identification du participant (NIP), sont recueillis sous l'autorité de l'article 4 de la *Loi sur la protection du revenu agricole* (LSPA) et seront exclusivement utilisés pour :

- l'administration relative à votre participation aux programmes Agri-stabilité et Agri-investissement;
- la détermination de votre admissibilité aux versements;
- la vérification des renseignements soumis;
- émettre des reçus d'impôt;
- administrer les versements provenant d'autres programmes d'aide pour les revenus agricoles et d'autres programmes d'aide spéciaux;
- la vérification, l'analyse et l'évaluation des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement et d'autres programmes d'aide pour les revenus agricoles et d'autres programmes d'aide spéciaux par l'administration, AAC, les gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des tiers engagés à cet effet.

En remplissant ce formulaire, vous donnez votre autorisation à l'administration, aux gouvernements provinciaux et territoriaux, aux administrateurs des autres programmes de revenu agricoles et d'aide spéciaux, et aux tiers qui possèdent des renseignements pertinents à votre participation au programme Agri-stabilité et Agri-investissement et à leur administration à partager ces renseignements avec AAC.

Tous les candidats sauf les Indiens inscrits et les exploitations agricoles appartenant à une bande

En remplissant ce formulaire, vous autorisez l'Agence du revenu du Canada (ARC) à partager les renseignements inscrits sur celui-ci avec AAC, et vous autorisez ACC, le cas échéant, à partager les renseignements sur le formulaire et toute information supplémentaire qui est fournie pour que votre demande soit traitée, à l'ARC, l'administration, les gouvernements provinciaux et territoriaux et avec les administrateurs d'autres programmes agricoles fédéraux et provinciaux.

Indiens inscrits et exploitation agricole appartenant à une bande

ACC convient que les renseignements fournis par les Indiens inscrits et les exploitations agricoles appartenant à une bande pour les programmes Agri-investissement ne seront pas divulgués à l'ARC par l'administration, à moins que la divulgation soit requise par la loi. En remplissant et en soumettant ce formulaire, vous autorisez l'administration à partager les renseignements de ce formulaire avec ACC, et autorisez ACC à partager les renseignements sur ce formulaire et toute information supplémentaire qui est fournie lorsque votre demande est traitée, avec les ministres provinciaux de l'agriculture et avec les administrateurs d'autres programmes agricoles fédéraux et provinciaux.

Si vous ne consentez pas au partage de l'information décrite dans la présente, vous pourriez ne pas être admissible à participer aux programmes Agri-stabilité ou Agri-investissement ou de recevoir des avantages ou des ajustements aux prestations prévues des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement.

Vous avez le droit d'accéder aux renseignements personnels détenus par les ministères fédéraux et de demander des modifications aux renseignements personnels incorrects. Pour en savoir plus sur vos droits en ce qui concerne la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, communiquez avec la Direction de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels à l'Agence du revenu du Canada à ATIP-AIPRP@cra-arc.gc.ca ou le coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels à ATIP-AIPRP@agr.gc.ca et faites référence à ARC PPU 005, ARC PPU 025 et/ou AAC PPU 183.

De plus, en soumettant ce formulaire de demande de versement dans le cadre du programme Agri-investissement, vous :

- 1) attestez que les renseignements fournis sont complets et exacts;
- 2) déclarez que la structure de cette opération d'agriculture n'a pas été changée ou a été créée dans le but des avantages de programme de manipulation ou évitant les limites maximums prescrites sur les paiements de programme;
- 3) vous engagez à rembourser les montants versés par le programme Agri-investissement qui sont au-delà du montant calculé selon les règles du programme et comprenez que tout montant que vous devez à la Couronne peut-être soustrait de tout paiement que celle-ci vous doit;
- 4) reconnaissez que des intérêts seront imposés sur les versements en trop;
- 5) reconnaissez et convenez que les renseignements que vous fournissez pourront être jumelés aux renseignements d'autres participants dans le but de déterminer les prestations du programme Agri-investissement, et que ces renseignements à votre sujet ou au sujet de vos données financières pourront être partagés avec d'autres participants dont les renseignements ont été regroupés avec les vôtres;
- 6) reconnaissez et attestez que, lorsque vous avez fourni des renseignements au sujet d'autres particuliers ou entités, vous avez été autorisé par ceux-ci à fournir ces renseignements;
- 7) reconnaissez et convenez que d'autres particuliers ou entités au sujet desquels vous avez fourni des renseignements pourront avoir accès à ces renseignements, sur demande, auprès de l'administration;
- 8) consentez à ce que les renseignements à votre sujet ou au sujet de vos données financières soient divulgués par des tiers, par l'ARC et par d'autres programmes gouvernementaux à l'administration, sur demande, si l'administration l'estime nécessaire aux fins de vérifier les prestations d'Agri-investissement ainsi que les renseignements fournis dans ce formulaire;
- 9) reconnaissez que c'est une offense criminelle d'effectuer une fausse déclaration lorsque vous présentez une demande pour participer aux programmes de prestations et que toutes les déclarations effectuées peuvent faire l'objet d'une vérification.